

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 avril 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 13, 14 et 15 avril 2021**

**2021 V. 166** Vœu relatif à une l'expérimentation de petits déjeuners gratuits dans les écoles maternelles et élémentaires des quartiers politique de la Ville.

-----

### **Le Conseil de Paris,**

Considérant la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, portée par le Ministère de la Santé et des Solidarités, comprenant cinq engagements, notamment l'engagement n°2 qui vise à "Garantir au quotidien des droits fondamentaux des enfants" ;

Considérant le dispositif gouvernemental des Cités éducatives dont les principes reposent sur l'accès à un premier repas équilibré pour tous et de qualité, provenant de filières locales et servi dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire ;

Considérant que ce dispositif de l'Etat bénéficiait en 2020 d'un budget de 12 millions d'euros, et de 14 millions d'euros en 2021, permettant de fournir un petit-déjeuner à 153 500 élèves avant la période de crise sanitaire pour un objectif initial de 200 000 élèves ;

Considérant l'annonce du gouvernement du 16 mars 2021 de tripler cette aide, pour atteindre jusqu'à 46 millions d'euros d'ici septembre 2021, permettant de tripler le nombre d'écoles concernées, afin d'accroître massivement le nombre d'élèves bénéficiaires ;

Considérant le taux trop important, de 13 % selon l'association de la Fondation étudiante pour la Ville AFEV, d'enfants scolarisés en réseau d'éducation prioritaire arrivant à l'école sans avoir déjeuné ;

Considérant les nombreuses études établissant un lien entre l'absence de petit-déjeuner chez les enfants et la baisse de la concentration dans le cadre des apprentissages, ayant un impact sur la réussite scolaire ;

Considérant que la crise sanitaire et économique occasionnée par la pandémie de Covid a entraîné des pertes d'emplois et parfois des chutes de revenus pour de nombreux ménages, en particulier dans les quartiers prioritaires ;

Considérant que l'accès à un petit déjeuner pour tous les enfants est fondamental et que cela participe à lutter contre la pauvreté ;

Considérant l'importance d'enseigner aux enfants dès le plus jeune âge les notions d'équilibre alimentaire des repas ;

Considérant les recommandations de l'ANSES sur l'équilibre des petits déjeuners ;

Considérant l'enjeu de soutenir les entreprises agricoles du bassin parisien en structurant des filières d'approvisionnement locales ;

Considérant l'expérimentation mise en place à Lyon dans une école maternelle en zone politique de la Ville, bénéficiant chaque semaine à 80 enfants de la petite à la grande section, pour un coût pour la Ville de 1 € par repas, soit environ un coût total de 6 000 à 7 000 euros par an pour Lyon, et sans reste à charge pour les familles ;

Considérant que l'Etat prend en charge 1,3€ par repas dans les métropoles ;

Considérant que l'expérimentation de petits déjeuners gratuits dans les écoles est un dispositif pertinent pour mener un projet pédagogique de sensibilisation aux questions d'équilibre et de bienfaits de l'alimentation ;

Considérant qu'il s'agit d'une mesure à très fort impact ;

Considérant qu'à Paris, l'accueil des enfants se fait à partir de 8h20 pour un temps scolaire débutant à partir de 8h30 ;

Considérant dès lors la nécessité de discuter, en lien avec l'Éducation nationale, d'éventuelles modifications de l'emploi du temps scolaire pour accueillir le petit déjeuner ;

Considérant le rôle des caisses des Écoles comme délégataire de la compétence de la restauration scolaire à Paris ;

Sur proposition de Chloé SAGASPE, Antoinette GUHL, Fatoumata KONÉ, et des élu·e·s du Groupe Ecologiste de Paris, au nom de l'exécutif ;

Emet le vœu que la Ville de Paris :

- Se rapproche de l'Académie de Paris, dès que les conditions sanitaires le permettront, pour mettre en place une expérimentation de distribution de petits déjeuners gratuits, équilibrés, issus de productions agricoles locales et agro écologiques et répondant aux besoins nutritionnels des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires situées en zone Politique de la Ville, dans le cadre d'un projet pédagogique et éducatif,

destinés à réduire les inégalités. Ce dispositif est mis en place en concertation avec les familles des élèves, et tient compte des régimes et habitudes alimentaires des enfants ;

- définisse, avec les Caisses des Écoles volontaires, un calendrier et les moyens budgétaires, compris en cela les moyens humains, à mobiliser pour engager l'expérimentation ;
- mette en place un dispositif de suivi et d'évaluation de cette expérimentation afin de mesurer l'impact de ces petit-déjeuners sur la concentration et l'apprentissage des enfants ;
- intègre cette expérimentation dans une démarche d'amélioration des relations entre l'école, les familles et les acteurs ressources de ces quartiers ;
- accompagne les parents dans des actions de sensibilisation à l'importance de ce repas.